

DOSSIER ÉDUCATION

LES DÉPARTEMENTS : PARTENAIRES ESSENTIELS DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS

Avec les vacances estivales qui s'achèvent lundi prochain, c'est la rentrée pour 3 376 300 collégiens ! Les années collèges marquent une étape déterminante dans l'apprentissage et la construction personnelle des jeunes. Leur permettre d'étudier dans les meilleures dispositions, d'éveiller leur curiosité et de développer leurs talents est une priorité pour les Départements. Replongeons-nous dans nos manuels...

Tout au long de l'année, les Départements accompagnent les collégiens et se mobilisent pour assurer les conditions de leur réussite. Ils consacrent un budget global de près de 4,6 milliards d'euros aux 7 150 collèges de Métropole et des territoires ultramarins, soit une moyenne de 1 362 euros par collégien. Temps fort du calendrier scolaire, la rentrée est l'occasion de rappeler les missions que les Départements mènent au service des collégiens et de leur famille.

LES DÉPARTEMENTS VEILLENT AU BON FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

Les Départements assurent la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et la sécurisation des collèges, ainsi que l'accueil de près de 3,4 millions d'élèves. Ils sont responsables du recrutement, de la gestion et de la rémunération des personnels de soutien des collèges : les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement du second degré - ATTEE (agents d'accueil ou d'entretien, cuisiniers, magasiniers, agents polyvalents).

➤ Les Départements veillent à la sûreté des collèges

Face à la menace terroriste, les Départements conduisent une campagne de mise en sécurité de leurs collèges afin de les prémunir au mieux contre les risques d'attentats ou d'agressions violentes. Ces mesures ont permis le renforcement de clôture, l'éventuel contrôle d'accès ou encore la mise en place d'alarmes différenciées ou de vidéoprotection.

Ces actions se poursuivent et nécessitent que puissent être identifiées les attentes des Départements.

A cette fin, l'Assemblée des Départements de France prendra part aux nouveaux travaux des groupes de travail conduits par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur

et de la Recherche. Cela permettra de dresser un bilan des actions entreprises depuis la mise en application des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS), de faire le point sur la coordination locale entre les forces de sécurité (diagnostics de référents sûreté pour les PPMS), l'Education nationale (expression des besoins) et les Départements (pilotage des travaux) ainsi que d'identifier les difficultés persistantes (accès au Fonds interministériel de prévention de la délinquance, absence de référentiel pour les travaux, etc.).

➤ Les Départements, acteurs d'une alimentation de qualité, locale et de saison

Les Départements gèrent également les cantines scolaires où sont composés, préparés et servis des repas équilibrés et sains, pour plus de 2,3 millions de collégiens chaque jour. Ils veillent à une alimentation de qualité, adaptée à l'âge des collégiens et accessible à tous. Ils encouragent de plus en plus l'approvisionnement auprès de plateformes qui proposent des produits frais issus de productions locales.

Beaucoup de Départements fournissent les circuits courts c'est le cas notamment de l'Aisne qui a mis en place une charte départementale pour une restauration « éco-responsable », incitant les établissements à y recourir. Depuis janvier 2017, le Département va encore plus loin pour inscrire cette offre alimentaire de proximité et de saisonnalité au sein de ses collèges. Il attribue, pour tout collège signataire, un bonus sous forme de crédit matériel ou financier en fonction du taux de recours aux circuits courts dans les achats en denrées alimentaires de l'année écoulée.

Citons également les actions conduites en faveur des repas bio, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du tri et du recyclage des déchets, etc. Cet engagement fort pour la santé des élèves est aussi un soutien de l'économie locale et du développement des territoires.

➤ Les Départements assurent le transport scolaire des élèves en situation de handicap

En outre, les Départements financent et organisent le transport individualisé pour les élèves en situation de handicap. Des collèges mettent en place un accueil renforcé. C'est le cas en Ile-et-Vilaine du collège Les Chalais, à Rennes, qui présente la particularité d'accueillir l'AMISEP (Association d'Insertion Sociale et Professionnelle) qui permet la scolarisation d'une dizaine de jeunes âgés de 12 à 17 ans en situation de handicap, notamment autistes.

LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : PRIORITÉ DES DÉPARTEMENTS

Le déploiement du numérique dans l'éducation est une des composantes du développement des territoires et de leur cohésion. La maîtrise des technologies usuelles de l'informatique et de la communication fait désormais partie du socle de compétences que chaque élève doit posséder à l'issue de sa scolarité.

Le collège constitue la période idéale pour acquérir ces savoirs. C'est pourquoi les Départements figurent parmi les institutions les plus actives en faveur de l'enseignement numérique. En partenariat avec le Ministère de l'Éducation, les Académies, mais aussi avec les autres niveaux de collectivités, ils s'engagent à faire progresser les usages du numérique auprès des classes et dans

le cadre élargi de la communauté éducative. A ce jour, l'ensemble des Départements est engagé dans le Plan National Numérique pour l'Ecole.

Nouveauté importante cette année, l'usage des téléphones portables est désormais encadré au sein des collèges mais reste ouvert aux usages pédagogiques.

Depuis plusieurs années, les Départements expérimentent des dispositifs innovants à l'attention des collégiens tels que le soutien scolaire en ligne qui permet de les accompagner de façon ludique et souple, accessible et évolutive. L'Ille-et-Vilaine propose aux élèves l'espace internet « Réviser m@lin ! », développé par Educlever, éditeur spécialiste du soutien scolaire en ligne. Cet outil comprend de nombreuses ressources pédagogiques dont plus de 4 000 cours vidéo, 20 000 fiches de cours et 100 000 exercices interactifs.

La Loire s'investit aussi en ce domaine en offrant un service de révision interactif pour les 37 000 élèves des collèges publics et privés : « #JeRévise » est une plateforme numérique d'aide aux devoirs déployée sur Cybercollège. Son objectif est d'offrir gratuitement aux collégiens ligériens les meilleures chances de réussite tout au long de l'année et pour le brevet. À la fois pédagogique, ludique et personnalisable.

FAIRE DU COLLÈGE UN LIEU D'ÉPANOUISSEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Offrir un cadre de travail optimal, telle est l'ambition première des Départements dans leur stratégie en direction des collèges. Mais au-delà de ces compétences obligatoires, diverses politiques volontaristes sont conduites pour œuvrer en faveur de la réussite éducative, du développement personnel et de l'égalité des chances des collégiens. Convaincus de l'importance de ces missions, les Départements accompagnent chaque année des projets culturels, sportifs, citoyens et environnementaux pendant et en dehors du temps scolaire. L'objectif est d'ouvrir les collégiens au monde et aux autres.

➤ Aiguiser l'appétit culturel des collégiens

Soucieux de l'épanouissement individuel de chacun et de la cohésion culturelle et sociale de leurs territoires, les Départements contribuent activement au développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Le Département de la Somme par exemple, en partenariat avec l'Education nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), offre à ses collégiens la possibilité d'accéder au Parcours Artistique et Culturel « PAC collégiens 80 » qui comprend deux niveaux :

- Le premier propose des rendez-vous culturels et des rencontres pour sensibiliser les jeunes à l'art et à la culture ;
- Le second développe, sur appels à projets, les pratiques artistiques et culturelles des élèves, avec un artiste ou un professionnel de la culture.

La Gironde s'inscrit dans cette même démarche par le biais d'« *Itinéraires culturels* » sur la base du volontariat des collèges. Des sorties, des ateliers et des rencontres avec des professionnels sont proposés tout au long de l'année dans les champs relatifs aux arts de la scène, cinéma, arts visuels,

patrimoine et sciences, à l'écriture, la lecture, la mémoire, etc. Les projets sont organisés par des enseignants, en partenariat avec des associations et des intervenants culturels ; les lauréats bénéficient d'une aide financière et, si nécessaire, d'une aide technique de la part du Département.

Pour la seconde année consécutive, la rentrée se fera « en musique » ! C'est le souhait qu'ont renouvelé le Ministre de l'Education nationale, Jean-Michel BLANQUER, et la Ministre de la Culture, Françoise NYSSSEN pour 2018. De nombreux établissements accueilleront leurs élèves avec des artistes et musiciens mobilisés pour l'occasion, à l'image du collège Jean-Moulin à Aubervilliers qui recevra les contrebassistes de l'Orchestre philharmonique de Radio France.

➤ Ouvrir les collégiens à la culture cinématographique

Les Départements veillent également à l'accès du plus grand nombre de collégiens à la culture cinématographique en apportant leur concours au dispositif « Collège au cinéma » en lien avec les salles de cinéma. Chaque trimestre, les collégiens et leurs enseignants participants quittent leur classe pour profiter des salles obscures ! Au programme de l'année, trois films différents choisis selon la classe d'âge (6e/5e et 4e/3e). Les projections s'accompagnent d'un livret pédagogique qui permet à chaque élève de s'ouvrir au monde de l'image, créant parfois des vocations...

➤ Démocratiser la pratique du sport

En matière de sport scolaire, les initiatives départementales sont multiples et diverses. Beaucoup de Départements apportent leur soutien à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) à laquelle les collèges publics et privés peuvent adhérer. D'autres financent une aide à la licence par le biais de « Pass'sport », participent aux frais de transport des équipes qualifiées pour les championnats de France UNSS, ou invitent à la mise en place d'activités inter-collèges.

Le sport étant synonyme de fair-play et de solidarité, c'est dans cet esprit que la Meurthe-et-Moselle a créé les « Olympiades des collèges » en partenariat étroit avec l'Education nationale et l'UNSS. Ces rencontres organisées tous les deux ans rythment la vie sportive scolaire de plus de 4 500 collégiens. Elles favorisent les rencontres et le partage entre les collégiens de tout le Département dans une ambiance saine de compétition, sans discrimination.

➤ Donner accès à des activités culturelles et sportives hors temps scolaire

La remise d'un chéquier collégien (chéquier TOP'DEPART ou « Pass'sport et culture ») à la rentrée scolaire est une pratique largement développée par les Départements. D'une valeur oscillant de 30 à 90 euros, ce coup de pouce départemental donne aux collégiens accès à des activités culturelles et sportives hors temps scolaire en toute liberté, à partager avec l'un de leurs parents. Certains Départements ciblent un niveau de classe en particulier tandis que d'autres, à l'instar du Tarn et de la Drôme, distribuent un chéquier à l'ensemble des élèves de leur territoire, de la 6ème à la 3ème.

Depuis le 1er septembre 2017, l'ensemble des 100 000 collégiens du Département des Bouches-du-Rhône disposent de la carte « Collégien de Provence ». Ils bénéficient ainsi de 100 euros en bons d'achat pour le sport, la culture, les loisirs auprès d'enseignes partenaires. Elle permettra également d'obtenir des réductions sur des stages collectifs de soutien scolaire et linguistique pendant les vacances scolaires auprès de partenaires agréés pour 50 euros utilisables en une seule fois. Cette carte est assortie d'une application téléchargeable sur son smartphone pour

géolocaliser les offres des partenaires et profiter de centaines de réductions toute l'année sur simple présentation de la carte.

Le Département des Hauts-de-Seine a lui mis en place, pour chaque collégien inscrit, un « Pass+ Hauts-de-Seine » qui est constitué de deux porte-monnaie électroniques, d'un montant total de 100 euros pour les boursiers, 80 euros pour les élèves non-boursiers, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives. Cette carte permet également l'accès à la restauration scolaire dans 66 collèges du Département.

Proposer des activités éducatives tout en valorisant les richesses du territoire essonnien, telle est l'objectif de la plateforme d'offres de découverte et éducative ODE 91 mise en place par l'Essonne, en partenariat avec des représentants des collèges et lycées et de la Direction des services départementaux de l'Education nationale. Destinée particulièrement aux professeurs des collèges publics essonnien, elle permet d'organiser des sorties culturelles et des ateliers pédagogiques.

➤ **Faire comprendre les enjeux liés à l'environnement**

La défense de l'environnement et la sensibilisation au développement durable trouvent pleinement leur place parmi les actions éducatives soutenues par les Départements. Les initiatives telles que les « Agendas 21 scolaires » encouragent la mise en place d'un programme d'actions œuvrant pour les trois piliers du développement durable : l'énergie, l'environnement et la solidarité.

En Loire-Atlantique, le dispositif « collèges engagés pour l'environnement » concerne déjà une trentaine d'établissements. Il vise à développer une dynamique d'établissement permettant la sensibilisation et l'implication de tous les élèves, mais aussi de l'ensemble de l'équipe éducative, technique et administrative. Les actions interdisciplinaires sont réparties sur les différents temps de vie des collégiens et menées en lien fort avec le territoire. La « maison du Lac » vient par exemple en appui de projets, en tant que centre d'éducation à l'environnement spécialisé dans l'eau et les zones humides, pour mieux comprendre les paysages, la faune et la flore du lac et l'importance de la protection de ce patrimoine.

➤ **Expliquer l'importance du rôle de citoyen**

A un âge auquel commence l'apprentissage de la citoyenneté, les assemblées départementales de collégiens permettent de sensibiliser à l'engagement citoyen et aux réflexions menées par les Départements sur des thématiques qui les concernent. Les jeunes élus sont généralement issus des classes de 6^e, 5^e ou 4^e. C'est pour eux l'occasion de découvrir l'institution départementale, de s'initier aux mécanismes de la démocratie (élection, mandat, débats), et de participer à la réalisation de projets concrets sur des sujets d'intérêt collectif tels que « *la vie collégienne* », « *histoire et mémoire* », « *lutte contre les discriminations* », « *le droit des enfants* », « *médias et démocratie* ». Tout un programme...

➤ **Rapprocher collégiens et entreprises**

Un stage d'observation est obligatoire pour tous les élèves de 3^{ème} et permet de découvrir le monde du travail. Cette année de troisième détermine une première orientation qui peut avoir des effets durables. Ce premier contact avec le monde de l'entreprise est loin d'être anodin mais il est aussi loin d'être facile à trouver. Face aux difficultés rencontrées par les élèves et leurs familles

pour accéder à un stage pertinent et pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, les Départements agissent !

Le Département de la Loire-Atlantique a mis en place une plateforme répertoriant des offres de stage des collectivités, entreprises et associations à destination des élèves de 3^{ème} et 3^{ème} « prépa-pro ».

La Manche, par le biais de sa plateforme en ligne, a développé une sorte de "marché aux stages" pour permettre de rapprocher collégiens et entreprises. Avec un système de "J'aime" ou "Je n'aime pas", les collégiens peuvent trier les offres, les classer dans leurs favoris et créer des alertes quand des stages qui les intéressent se font jour.

Le Département de la Gironde a mis en place une plateforme collaborative pour stimuler les relations entre chefs d'entreprises, bénévoles, parents, enseignants et collégiens de 3^{ème}... Son pari : faire de ce stage d'observation un rendez-vous réussi.

LES DEPARTEMENTS AUX CÔTÉS DES FAMILLES DES COLLEGIENS

Achevons ce dossier sur les questions essentielles d'égalité des chances et de l'accès de tous à l'éducation. Des aides financières directes ou indirectes peuvent être accordées par les Départements afin de soutenir les familles ayant un enfant scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat, par la mise en place de divers dispositifs :

- Bourses départementales : collégiens, lycéens et étudiants bénéficiant ou pas d'une bourse d'Etat ;
- Aides spécifiques pour une scolarisation dans le cadre des SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) qui nécessitent l'acquisition de fournitures et de matériels pédagogiques obligatoires indispensables au suivi des enseignements dispensés ;
- Aide à la demi-pension : attribution d'une aide financière pour les familles de collégiens aux revenus modestes. Certains Départements appliquent même une aide supplémentaire pour les boursiers d'Etat de taux 3, conduisant ainsi à la gratuité du repas pour ces collégiens ;
- Fonds d'aide à la réussite du collégien : apport d'une aide matérielle ou financière ponctuelle à des élèves pour lesquels les équipes éducatives auraient constaté une difficulté passagère à assumer une dépense exceptionnelle liée à leur scolarité ;
- Tout ce qui est du domaine pédagogique relève du financement de l'Etat. Cependant certains Départements financent un « double » manuel papier ou un jeu de manuels supplémentaires afin d'éviter le transport du manuel par les collégiens au quotidien.

Ce tour d'horizon loin d'être exhaustif nous permet de constater que les Départements mettent tout en œuvre pour garantir aux collégiens les clés du succès. Alors préparez vos cartables, vos trousseaux et vos cahiers, et bonne rentrée !

Chiffres-clés :

Nombre de collèges (en France métropolitaine, DOM, publics et privés) : **7 150**

Nombre de collégiens (en France métropolitaine, DOM, publics et privés) : **3 376 300**

Nombre de demi-pensionnaires : **2.3 millions**

Budget global des Départements consacré aux collèges : **4.6 milliards d'euros** (dont **3.6 milliards d'euros** en dépenses de fonctionnement) soit en moyenne **1 362 euros** par collégien